

Commune de

54150 LES BAROCHES

5 rue de l'Eglise

54150 LES BAROCHES



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 Juillet 2023 à 10H30

En Mairie de LES BAROCHES

Convocation du 17 juillet 2023

Affichage du 17 juillet 2023

Etaient Présents :

Mesdames BAUCHEZ Christine, EVRARD Caroline, GIB Mireille, PRINGAULT
Andrée.

Messieurs DANTONNEL Jean François, LEXA Benoit, LOUYOT Etienne,
PASQUER Pascal, TONCEV Goran

Absent Excusé : GENCO Mattéo

Présents : 9/10 Représentés 0 Absents : 1

Présidence : C BAUCHEZ Maire

Secrétaire désigné : Goran TONCEV

ORDRE DU JOUR

- 1/ Travaux supplémentaires (panneaux de signalisation) sur projet de pose de chicanes à GENAVILLE rue Ste Eloi pour sécuriser la circulation routière
- 2/ Examen des devis pour radars pédagogiques à l'entrée de LES BAROCHES.
- 3/ Devenir du bâtiment ancienne Brasserie après expulsion du locataire (Vente ou Location)
- 4/ Fixation pour l'année 2023 du montant pour le colis des anciens, St Nicolas des enfants et Bon d'achat aux nouveaux nés.

1/ Travaux supplémentaires (panneaux de signalisation) sur projet de pose de chicanes à GENAVILLE rue Ste Eloi pour sécuriser la circulation routière

A GENAVILLE l'entrée du village en arrivant de LANTEFONTAINE est une longue ligne droite jusqu'à la salle ST Eloi.

Afin de limiter la vitesse, la pose de deux îlots matérialisés par de chicanes souples auto relevables a été décidé au cours d'un précédent conseil.

La société MTP a établi un devis pour les chicanes et les panneaux de signalisation d'un montant total TTC de 4 089,60 €

Le Conseil à l'unanimité valide ce devis.

Vote : 9/9 voix.

2/ Examen des devis pour radars pédagogiques à l'entrée de LES BAROCHES.

Afin de réduire la vitesse à l'entrée de LES BAROCHES, la pose d'îlots n'est pas autorisée par le Département ; seul un radar pédagogique est envisageable. Aucune alimentation électrique n'existe du côté droit de la route : seul un radar pédagogique solaire est donc possible

3 devis ont été reçus des sociétés RIANI, EUROVIA et ELAN Cité : la société RIANI n'a chiffré qu'un radar alimenté par le réseau électrique, la société EUROVIA a chiffré 3 radars au prix de 8 107,50 € HT et la société ELAN Cité 3 radars au prix de 6 249,61 € + 2 850 € HT de travaux d'infrastructure (3 massifs béton).

Le Conseil, à l'unanimité, décide de reconsulter toutes les entreprises pour la fourniture et pose d'un seul radar pédagogique solaire

Vote : 9/9 voix.

3/ Devenir du bâtiment ancienne Brasserie après expulsion du locataire (Vente ou Location)

Le Conseil, à l'unanimité, décide de remettre en location ce local et fixe le loyer mensuel à 300 €

Vote : 9/9 voix

4/ Fixation pour l'année 2023 du montant pour le colis des anciens, St Nicolas des enfants et Bon d'achat aux nouveaux nés ...

Madame PRINGAULT, adjoint au Maire, rappelle les montants votés en 2022.

Le Conseil, à la majorité, décide de fixer, pour l'année 2023 les montants suivants :

Colis des Anciens : 31 € par personne

St Nicolas : 15 € par enfants jusqu'à 10 ans

Entrée en 6^{ème} : Bon d'achat de 50 € par enfant

Nouveaux nés : Bon d'achat de 50 € par enfant

Vote : 9/9 voix sauf pour colis des anciens 8/9 voix un vote contre (C BAUCHEZ).

Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Christine BAUCHEZ

Le secrétaire

Goran TONCEV

